Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 MAI 2022

Nbre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

Etaient présents à l'ouverture de la séance : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, RISBOURG Jean-Luc, MULET Xavier, DUBREUCQ Geneviève, COULLE Katia, LEMAIRE Brigitte, PROISY Stéphanie, GOULARD Ludivine

Absents excusés : Pouvoir : Mr LEFEVRE Jean à Mme DOUBLEMARD Annie
Mr CHOPIN Christophe à Mr RISBOURG Jean-Luc
Mr GUILLON Constant
Mr LAMOUREUX Vincent
Mr LECLERCQ Nicolas

Absente : Mme Roy Josette

Mme GOULARD Ludivine est élue secrétaire.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Subventions 2022 aux associations
- Cession de bail rural pour cessation d'activité, parcelle ZM106 dite « Le champs ravin » pour 7a
- Création d'un poste d'agent administratif territorial de catégorie C- Tableau des effectifs
- Création d'un poste d'agent technique territorial de catégorie C- Tableau des effectifs
- Convention Aisne partenariat pour les jeunes « CAP' Jeunes »
- Infos diverses
- Synthèse des commissions
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il donne lecture des pouvoirs :
Mr LEFEVRE Jean à Mme DOUBLEMARD Annie
Mr CHOPIN Christophe à Mr RISBOURG Jean-Luc

Absent excusé : Mr GUILLON Constant

Mme GOULARD Ludivine est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil municipal ont bien reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2022 et s'il y a des remarques.

Pas de remarque. Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Subventions 2022 aux associations

Les associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2022, les dossiers de demande de subventions ont été étudiés.
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

- ACPG ACTM 650€
- TENNIS DE TABLE 1100€
- COMITE D'ANIMATION 300€
- Araignée Morgane 175€

Le montant des subventions allouées : 2 225€

Les associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2022, les dossiers de demande de subventions ont été étudiés. Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Association La Chasse

Mr MULET Xavier, membre de l'association La Chasse, ne prend pas part au vote.
Le Conseil municipal vote : 8 pour, 2 abstentions, la subvention suivante :

- La Chasse 500.00€

Association l'ESPOIR

Le Conseil municipal vote : 9 pour, 2 abstentions, la subvention suivante :

- L'ESPOIR 4 200.00€

Association Histoire locale et Patrimoine

Mr MULET Xavier, membre de l'association Histoire locale et Patrimoine, ne prend pas part au vote.
Le Conseil municipal vote : 10 pour la subvention suivante :

– HISTOIRE LOCALE ET PATRIMOINE 250.00€

APE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Mr Christophe CHOPIN membre de l'APE de l'école primaire, ne prend pas part au vote, absent ayant donné pouvoir, Mr Jean-Luc RISBOURG n'exerce pas le pouvoir de Mr Christophe CHOPIN.
Le Conseil municipal vote : 10 pour, la subvention suivante :

- APE DE L'ECOLE PRIMAIRE 650.00€

La dépense de ces subventions sera prise à l'article 6574 du budget primitif 2022.

Objet : Cessation d'activité- cession de bail rural

Suite au courrier reçu d'un exploitant agricole, locataire d'une terre appartenant à la commune de SAINS-RICHAUMONT, faisant connaître aux Membres du Conseil Municipal, son intention de céder son exploitation agricole, suite à la cessation de son activité pour mise à la retraite.
De ce fait, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne bail rural pour une durée de 9 ans, au nouveau repreneur, d'une partie de la parcelle dite « le Champs Ravin » dont la Commune de

Sains-Richaumont est propriétaire sur le territoire de Sains-Richaumont 02120, n° INSEE 02668 ; à savoir :

DESIGNATION

COMMUNE	N° DE SECTION-LIEUDIT	SURFACE
Territoire de Sains-Richaumont (02)	ZM 106 « Le Champs Ravin »	0 ha 07 a 0 ca
	TOTAL	0 ha 07 a 0 ca

L'entrée en jouissance du Preneur interviendra le **11 novembre 2022** sous condition(s) préalable(s) :

- d'avoir obtenu l'autorisation d'exploiter de Monsieur le Préfet de l'Aisne si la présente opération est soumise à l'obtention préalable de l'autorisation d'exploiter de Monsieur le Préfet de l'Aisne,

Cette promesse a lieu sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment Le Preneur s'engage à se consacrer et à surveiller la présente exploitation en bon père de famille dès la signature des présentes.

1) Le Preneur supportera seul tous les frais de ce bail.

3) Le Preneur supportera et paiera tous impôts et taxes, et il accomplira toutes les formalités et conditions que la loi met à sa charge pour la conclusion définitive de ce bail et pendant toute la durée de son exécution.

Ce bail rural sera fait moyennant un fermage annuel /hectare payable chaque année par le preneur en un seul terme.

Les frais des présentes, ceux du bail définitif ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront à la charge du preneur.

Mr Vincent LAMOUREUX et Nicolas LECLERCQ, présents, prennent part aux délibérations suivantes :

<u>Objet : Création d'un poste d'agent administratif territorial de catégorie C- Tableau des effectifs</u>

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif territorial afin d'exercer les fonctions d'accueil en mairie et en médiathèque, assurer l'animation de la médiathèque et de gérer l'urbanisme et le cimetière

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'1 emploi d'adjoint administratif territorial, permanent à temps complet à raison de 32h30 hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade des agents administratifs, et de la catégorie C.

- Une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.
- L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des adjoints administratifs territoriaux.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 17 mai 2022,
Filière : administratif
Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux
Grade : adjoint administratif territorial - ancien effectif 2- nouvel effectif 3
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Objet : Création d'un poste d'agent technique territorial de catégorie C- Tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'agent technique afin d'assurer l'entretien de l'espace public (espaces verts, bâtiments communaux, entretien divers)
Le Maire propose à l'assemblée,
- la création d'1 emploi agent technique, permanent à temps complet à raison de 35 hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade des agents techniques, et de la catégorie C.
- Une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.
- L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des agents techniques.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 17 mai 2022,
Filière : technique
Cadre d'emplois : adjoints techniques territoriaux
Grade : adjoint technique territorial - ancien effectif 2
- nouvel effectif 3
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article 6411
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Objet : Convention Aisne partenariat pour les jeunes « CAP' Jeunes » année 2022

Le Maire indique avoir reçu 26 candidatures : 21 de jeunes de SAINS-RICHAUMONT et 5 de l'extérieur. La commission RH a étudié les demandes et propose aux membres du Conseil municipal de retenir les 21 demandes de jeunes de la commune et les 2 autres hors commune les 3 autres jeunes extérieurs à la commune ayant postulé sur leur commune de résidence)

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré décident de retenir les 23 jeunes de sur un contrat de 70 heures effectué sur 10 jours,

Le Maire expose le dispositif jobs d'été 2022. Le Département propose le dispositif « CAP' jeunes » pour les communes souhaitant confier des missions aux jeunes du territoire.

Le Conseil départemental de l'Aisne a décidé de faciliter l'immersion des jeunes dans le monde professionnel et l'action citoyenne par des missions auprès d'une commune, d'un Centre Communal d'Action Sociale, d'un Centre intercommunal d'Action Sociale ou d'un EPCI pour une durée de **35 ou 70 heures.** En contrepartie, les jeunes bénéficient d'une aide financière fléchée sur un achat utile pour soutenir leurs projets personnels.

Les missions peuvent être effectuées de manière consécutive, ou fractionnées (tranche minimum de 7 heures), dans la durée de 1 an à compter de la signature de la convention d'engagement entre la collectivité d'accueil, le bénévole et le Département.

Cette convention individuelle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif CAP'Jeunes, accessible aux jeunes de 16 ans à 21 ans, domicilié dans l'Aisne.

L'aide financière versée après réalisation de la mission est déterminée par un co-financement du Département et de la collectivité.

Après réception de la convention d'engagement et de la fiche de renseignement signées par le bénévole et la collectivité d'accueil, le Département donne son accord pour démarrer la mission. Il signe la convention d'engagement et revoie un exemplaire à chacune des parties prenantes. Le Département, après réception de l'attestation de fin de mission procède au versement de l'aide départementale en fonction du nombre d'heures précisées sur la fiche de renseignement :

	DEPARTEMENT DE L'AISNE	COLLECTIVITE D'ACCUEIL
35h de mission	100€	180€ minimum
70h de mission	200€	360€ minimum

Les signataires s'engagent à veiller au respect de la présente convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention Aisne partenariat pour les jeunes « CAP' Jeunes » année 2022.

Infos diverses

Intervention du délégué de la poste concernant une proposition de transformation du bureau de poste de Sains-Richaumont, en agence postale communale.

Signature d'une convention de 1 an à 9 années- tacite reconduction.

Besoins : 1 agent communal
1 local

Mise à disposition par la poste : Mobilier, matériels nécessaires et aménagement des locaux

Pris en charge par la poste : Formation de l'agent communal
Suivi par un animateur

Indemnité postale : Commune en ZRR : 1 209€ versée à la commune pendant 18 ans.

Après présentation du projet, le Maire propose aux Membres présents de revenir sur ce point très rapidement afin de prendre une décision.

Terrain Mr BRETON : le Maire indique que la vente pourrait éventuellement être envisagée en partie à la commune et l'autre à un acheteur potentiel.

Antenne TDF : Le Maire revient sur l'accord de principe discuté le 4 janvier 2022 lors de la réunion du Conseil municipal :
Rappel : « le Maire fait savoir être en pourparlers avec TDF, aux fins de permettre à cette dernière d'installer un relais radioélectrique audiovisuel de de télécommunication sur un terrain communal destiné à accueillir les infrastructures nécessaires et notamment un pylône.
Le Maire propose éventuellement la pâture communale près de l'église. Les Conseillers municipaux ne sont pas favorables. Après discussion, il sera proposé un accord de principe concernant la petite parcelle communale route de Lemé. »

Le Maire indique que TDF accepte le lieu d'installation proposé ci-dessus.
Après discussion le Conseil municipal est d'accord pour l'installation d'un relais radioélectrique audiovisuel de télécommunication sur la petite parcelle communale route de Lemé.
Monsieur Xavier MULET s'abstient concernant cette décision.

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements de la famille de Mr Dominique MULET suite à son décès.

L'opération portes ouvertes du secteur du campus scolaire du 14 mai, a connu une belle réussite.

Mr Xavier MULET indique qu'une transhumance de moutons aura lieu dans la commune le dimanche 22 mai, une communication à la population sera faite au niveau de la commune.

L'harmonie de Marly-Gomont remercie la commune pour l'accueil qui leur a été réservé lors du concert du 14 mai 2022.

Synthèse des commissions

Néant.

Questions diverses

Mr Vincent LAMOUREUX indique que la fête de RICHAUMONT à lieu les 25 et 26 mai (Ascension), au programme, Mercredi 25 mai : balade nocturne, lâché de lanternes, karaoké. Jeudi 26 mai : brocante organisée par le comité d'animation, jeux traditionnels.

Mme Katia COULLE demande des nouvelles de Mr POIRETTE. Il lui est répondu que son état s'améliore.

Séance levée à 22 heures 20